



Direction de la communication  
et de la diffusion des connaissances

*Communiqué de presse*  
09/02/2015

## **Gaël Perdriau, nouveau président du conseil d'administration du Cerema**

Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole vient d'être élu président du Conseil d'administration du Cerema qui s'est réuni ce jour.

Engagé en politique depuis 20 ans, Gaël Perdriau, âgé de 42 ans, connaît bien les problématiques des collectivités territoriales. Il a été conseiller municipal de la Ville de Saint-Etienne sans discontinuer de 1995 à 2014 : d'abord délégué à la politique de la ville jusqu'en 2001 puis à la cohésion sociale, aux gens du voyage, aux communautés étrangères, et à la communication jusqu'en 2008, il a également été conseiller communautaire de Saint-Etienne Métropole de 2001 à 2014 et président de l'Association de développement économique de l'Isère en 2011 et 2012.

Il connaît en outre parfaitement les questions de transition énergétique puisqu'il a été tour à tour : délégué réseau mandataires gaz conditionné pour Total de 1997 à 1999, chef des ventes pour Gaz de France de 1999 à 2004, délégué collectivités territoriales pour GDF Suez de 2004 à 2010 puis adjoint au directeur territorial Isère (collectivités) de ERDF de 2010 à 2012 et enfin chargé de mission auprès du directeur territorial Loire pour ERDF de 2012 à 2014.

Il succède à Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour, sénateur du Cantal, président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride et vice-président de l'association des maires de France.

Le conseil d'administration du Cerema, emmené par son nouveau président, aura pour tâche de guider notre établissement public dans sa construction et d'impulser sa stratégie afin qu'il puisse accompagner au plus près des territoires les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable. Cette élection marque une reconnaissance forte de la place des collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'aménagement et d'égalité des territoires, comme l'a rappelé Sylvia Pinel dans son allocution de clôture des Entretiens du Cerema -Territoires et villes durables - Biennale de l'ingénierie territoriale du CNFPT, ce mercredi 4 février 2015 à Lyon.

## A propos du Cerema

### **Une gouvernance partagée entre l'État et les collectivités territoriales**

Depuis le 1er janvier 2014, les 8 CETE (Centres d'études techniques de l'équipement), le Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), le Cetmef (Centre d'études techniques maritimes et fluviales) et le Sétra (Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements) ont fusionné pour former le Cerema.

Ce nouvel établissement public à caractère administratif (EPA), sous la tutelle conjointe du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, développe des relations étroites avec les collectivités territoriales.

En effet, l'État et les collectivités territoriales siègent conjointement au conseil d'administration et au conseil stratégique du Cerema : ensemble, ils participent à l'élaboration de son programme annuel d'activité.

### **Un centre de ressources et d'expertises au service des territoires**

Constituant, au plan national et territorial, un centre de ressources et d'expertises techniques et scientifiques en appui aux services de l'État et des collectivités locales dans le domaine du développement durable, sa spécificité repose sur un ancrage territorial fort et sur sa capacité à faire le lien entre les administrations centrales, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs de l'aménagement et du développement durable.

Fort de son potentiel de recherche pluridisciplinaire, de son expertise technique et de son savoir-faire transversal, le Cerema intervient notamment dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la ville et des bâtiments durables, des transports et de leurs infrastructures, de la mobilité, de la sécurité routière, de l'environnement, de la prévention des risques, de la mer, de l'énergie et du climat.

## Contact presse

Anouk Gaubert

[anouk.gaubert@cerema.fr](mailto:anouk.gaubert@cerema.fr)

T 04.82.91.75.49

M 06.12.73.54.10

---

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

Établissement public - Siret 130 018 310 00016 - TVA Intracommunautaire : FR 94 130018310 - [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)